



# NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES DÉCHETS ET ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA TAXE CAUSALE

## Pourquoi une taxe causale?

### Pour être en conformité avec le droit fédéral

Le principe d'une taxe «causale» est fixé dans la Loi fédérale sur la protection de l'environnement.

- Art. 32 : Le détenteur des déchets assume le coût de leur élimination;
- Art. 32a, al.1 : Les cantons veillent à ce que les coûts de l'élimination des déchets urbains (...) soient mis, par l'intermédiaire d'émoluments ou d'autres taxes, à la charge de ceux qui sont à l'origine de ces déchets. Le montant des taxes est fixé en particulier en fonction :
  - a. du type et de la quantité de déchets remis

## Pour qui?

### Pour tout le monde

Le Valais romand introduit la taxe causale le 1<sup>er</sup> janvier 2018. La plupart des autres cantons la pratiquent déjà.

## Qu'est-ce qui change?

### Un sac blanc et rouge remplacera le sac noir actuel

A partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, des sacs blancs arborant le slogan «Trier? C'est pas sorcier» sont vendus dans les magasins. Il s'agira du sac taxé réservé au Valais romand. A partir de cette date, seul ce sac sera autorisé à être jeté dans les conteneurs destinés aux ordures ménagères.

### Déchets dont l'élimination incombe au détenteur

Les déchets solides ou liquides provenant de l'artisanat, de l'industrie ou du commerce qui ne peuvent pas être assimilés aux déchets urbains sont collectés et éliminés directement par ceux qui les produisent. Ce sont notamment les chutes de production, les déchets de chantier, les déchets inertes et déchets liés à des activités économiques particulières.

## Comment ça fonctionne?

### Un financement sur 3 piliers pour les déchets urbains

Le coût des déchets urbains doit être couvert, au niveau communal, par trois piliers:

- la taxe au sac, qui participe au financement de la collecte et de l'élimination des ordures ménagères incinérables;
- la taxe de base, qui finance les frais d'infrastructures (Ecopoints, déchetteries, etc.) et déchets recyclables;
- l'impôt en lien avec le traitement des déchets dont l'auteur ne peut être identifié.

## Combien ça coûte?

### Taxe au sac:

Le prix des sacs est de:

Contenance	Prix
17 litres	CHF 0.95
35 litres	CHF 1.90
60 litres	CHF 3.40
110 litres	CHF 6.20

## Taxe de base




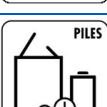
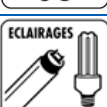

Dès 2018, la taxe de base entreprise est fixée selon le nombre d'employés (EPT équivalent plein temps) et selon la pondération suivante:

EPT	Taxe de base	Pondération	Taxe forfaitaire
0.00 à 1.00	40.00	1	40.00
1.10 à 5.00	40.00	2	80.00
5.10 à 10.00	40.00	3	120.00
10.10 à 15.00	40.00	4	160.00
15.10 à 20.00	40.00	5	200.00
20.10 à 25.00	40.00	6	240.00
25.10 et plus	40.00	7	280.00

## Les points de vente ont-ils une obligation de reprise des déchets?

Oui, si le point de vente a des produits du même type dans son assortiment.

La loi prévoit l'obligation de reprise des déchets suivants par les points de vente:

Matières	Bases légales	Interlocuteur
	OEB	PET Recycling
	OREA, OMoD	Swico Recycling
	OREA, OMoD	SENS Recycling
	ORRChim, OMoD	Inobat
	OREA, OMoD	SLRS
	OMoD, Lchim, ORRChim, OMoD	OFEV, service cantonal

## Qu'en est-il des déchetteries communales?



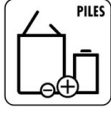






Horaires et déchets acceptés

Matières acceptées
Bouteilles à boisson en PET
Canettes alu ou fer blanc
Cartons triés (emballages, boîtes, etc.)
Emballages en tôle d'acier (fer-blanc, boîtes de conserve)
Papiers triés (journaux, magazines, listings, etc.)
Piles
Verres usagés (bouteilles, flacons, bocaux)
Déchets organiques (gazons, herbes, petits branchages)
<small>*uniquement déchetterie de Verbier selon tarif en vigueur</small>
Huiles usagées (minérales et végétales)
<small>*selon tarif en vigueur</small>

Lundi et Samedi
10h00 – 12h00
15h00 – 17h00
Mardi à Vendredi
13h30 – 17h00

## Quelle filière de tri?

### Filières pour les entreprises

Déchets	Filières
	Conditionnés dans des sacs taxés aux Moloks à ordures ménagères
	Moloks à papier, déchetteries Les petits cartons dans les Moloks à papier Les grands volumes de carton à la déchetterie
	Moloks à verre Grandes quantités déchetteries
	Points de vente, Ecopoints et déchetteries
	Ecopoints et déchetteries
	Points de vente, Ecopoints et déchetteries
 	Dans des sacs taxés avec les ordures ménagères ou repreneurs privés
   	Points de vente, repreneurs privés
    	Repreneurs privés